

# La Francilienne

## le prolongement de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval



	LONGUEUR ET COÛT	RÉPONSES AUX OBJECTIFS	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
			EAU	AIR	BRUIT	PAYSAGES ET MILIEUX NATURELS
Tracé rouge Eragny-Chanteloup	22 km  1,5 milliards d'€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessert plusieurs agglomérations et pôles d'urbanisation : Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône, Éragny-sur-Oise, Neuville-sur-Oise, le sud de Cergy-Pontoise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy et Poissy</li> <li>- Supporte un trafic moyen journalier annuel de 105 700 uvp</li> <li>- Dessert divers pôles d'activités : Béthunes et Liesse à Saint-Ouen-l'Aumône, des Bellevues à Éragny-sur-Oise, des Boutries et l'université de Neuville-sur-Oise, dans la plaine de Carrières, dont les usines Peugeot situées de ce côté de la Seine</li> <li>- Soulage efficacement le réseau autoroutier francilien (A86, A1, A15, A14, A13 entre Rocquencourt et le boulevard périphérique), augmente le niveau de saturation sur l'A13 entre les échangeurs d'Orgeval et de Rocquencourt et réduit le trafic sur une grande partie de la RN184</li> <li>- Fait baisser le risque individuel moyen de sécurité routière de plus de 6 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périmètres de protection des champs captants de Poissy et d'Andrésy, comprenant l'aquifère stratégique de l'Albien (C1 et S1)</li> <li>- Franchissement de l'Oise au droit de Neuville-sur-Oise et Maurecourt (C1)</li> <li>- Franchissement de la Seine au droit de l'île des Migneaux avec traversée d'un champ d'expansion des crues (S1)</li> <li>- Franchissement du ru de Liesse (N1)</li> <li>- Franchissement de l'étang de la Galiotte (S1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentations de la consommation énergétique de 15 % et des émissions de dioxyde de carbone de 31 % (CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre)</li> <li>- Augmentation des émissions de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 % pour les oxydes d'azote (NOx)</li> <li>- 9 % pour le benzène (C6H6)</li> <li>- 15 % pour les particules fines (PM10)</li> </ul> </li> <li>Pour ces trois polluants, les émissions restent toutefois nettement inférieures aux émissions actuelles</li> </ul>	Zones habitées à proximité immédiate du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- lotissement des Grouettes à Pierrelaye : viaduc couvert sur 200 m</li> <li>- lotissement des Buttes Blanches à Herblay : semi-couverture de 350 m</li> <li>- lotissements dans la traversée d'Eragny-sur-Oise : deux couvertures d'un total de 2.3 km, dont 200 m à l'ouest de la RN 184 à Neuville-sur-Oise</li> <li>- lotissement des Charvaux à Andrésy : semi-couverture de 500 m</li> <li>- zones résidentielles à Andrésy et Chanteloup : deux couvertures d'un total de 1.9 km</li> <li>- zones résidentielles dans la traversée de Carrières-sous-Poissy : tranchée couverte de 800 m</li> <li>- île des Migneaux : viaduc couvert</li> <li>- cité de la Coudraie à Poissy : couverture de 250 m et semi-couverture de 700 m</li> </ul>	Intérêt ornithologique de la plaine de Pierrelaye, tangente au projet (N1) Intérêt écologique des boisements périphériques urbains (lieu dit des Hautes Bornes et bois de Chasse-Marée) (N1) Traversée d'Espaces Naturels Sensibles en périphérie de zones urbanisées (C1) Passage au pied du coteau de l'Hautil (C1) Intégration paysagère difficile dans la plaine de Maurecourt (C1) Valeurs écologique et paysagère du sud de la boucle de Chanteloup : franchissement de l'étang de la Galiotte et de l'île des Migneaux (S1) Intérêt écologique du vallon des Migneaux (S1)
Tracé violet nord-ouest	35 km + A13  2,1 milliards d'€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessert le nord-ouest de l'agglomération de Cergy-Pontoise, la vallée de la Seine de Meulan à Issou</li> <li>- Supporte un trafic moyen journalier annuel de 78 500 uvp</li> <li>- Dessert des zones d'activités de taille moyenne</li> <li>- Assure des fonctions de liaison ouest-est ; la plus grande partie du trafic de transit nord-sud continue d'emprunter la RN184</li> <li>- Fait baisser le risque individuel moyen de sécurité routière de près de 16 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périmètres de protection des champs captants de Gargenville, Meulan, Méry-sur-Oise, Aubergenville, Courdimanche et Ennery</li> <li>- Franchissements de l'Oise et de la Seine avec traversée de champs d'expansion des crues</li> <li>- Franchissements de la Viosne, de l'Aubette, du Montcient</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentations de la consommation énergétique de 21 % et des émissions de dioxyde de carbone de 38 % (CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre)</li> <li>- Augmentation des émissions de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 21 % pour les oxydes d'azote (NOx)</li> <li>- 21 % pour le benzène (C6H6)</li> <li>- 24 % pour les particules fines (PM10)</li> </ul> </li> <li>Pour ces trois polluants, les émissions restent toutefois nettement inférieures aux émissions actuelles</li> </ul>	Zones habitées à proximité immédiate du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- vallée de l'Oise au nord de Mériel : tunnel de 3.6 km</li> <li>- zones résidentielles à Courdimanche : tranchée couverte de 1.5 km</li> <li>- quartiers nord de Gargenville et d'Issou : tranchée couverte de 0.8 km</li> </ul> Nombreuses zones calmes bénéficiant actuellement de niveaux de bruit relativement faibles	Forts enjeux écologiques et paysagers  Classement d'une partie du territoire concerné par le projet en Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français)  Plusieurs ZNIEFF de part et d'autre de la Seine avant de rejoindre l'A13
Tracé bleu Herblay-forêt de Saint-Germain-en-Laye	22 km  2,1 milliards d'€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessert plusieurs agglomérations et pôles d'urbanisation : Pierrelaye, Beauchamp, Herblay, Conflans-Sainte-Honorine et Poissy</li> <li>- Supporte un trafic moyen journalier annuel de 111 500 uvp</li> <li>- Dessert divers pôles d'activités : Béthunes à Saint-Ouen-l'Aumône, au nord les divers pôles d'activités implantés le long de la RD14 entre Pierrelaye et Beauchamp</li> <li>- Soulage efficacement le réseau autoroutier francilien (A86, A1, A15, A14, A13 entre Rocquencourt et le périphérique), augmente le niveau de saturation sur l'A13 entre les échangeurs d'Orgeval et de Rocquencourt et réduit le trafic sur une partie de la RN184 notamment au sud de la Seine</li> <li>- Fait baisser le risque individuel moyen de sécurité routière de plus de 7 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périmètres de protection du champ captant d'Achères (N2)</li> <li>- Franchissement de la Seine, avec un linéaire important dans la zone d'expansion des crues (N2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentations de la consommation énergétique de 15 % et des émissions de dioxyde de carbone de 12 % (CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre)</li> <li>- Augmentation des émissions de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 % pour les oxydes d'azote (NOx)</li> <li>- 16 % pour le benzène (C6H6)</li> <li>- 17 % pour les particules fines (PM10)</li> </ul> </li> <li>Pour ces trois polluants, les émissions restent toutefois nettement inférieures aux émissions actuelles</li> </ul>	Zones habitées à proximité immédiate du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- coteau du Gaillon : tranchée couverte de 600 m et viaduc couvert sur 200 m</li> </ul> Zones calmes liées à la forêt de Saint-Germain-en-Laye	Intérêt ornithologique de la plaine de Pierrelaye, coupée par le projet (N2)  Traversée la partie nord de la ZNIEFF de type I du parc agricole et des plans d'eau d'Achères (N2)  Forts enjeux paysagers dans les traversées de la plaine de Pierrelaye et des espaces ouverts de la boucle de Saint-Germain-en-Laye (N2)  Intérêt écologique des boisements calcicoles et acidiphiles respectivement au nord et au sud de la gare de triage d'Achères (S2)
Tracé vert Eragny-Achères	22 km  1,5 milliards d'€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessert plusieurs agglomérations et pôles d'urbanisation : Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône, Éragny-sur-Oise, Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Carrières-sous-Poissy et Poissy ;</li> <li>- Supporte un trafic moyen journalier annuel de 104 300 uvp</li> <li>- Dessert divers pôles d'activités : Béthunes et Liesse à Saint-Ouen-l'Aumône, Cergy-Pontoise, Bellevues à Éragny-sur-Oise, Boutries à Conflans-Sainte-Honorine, la Croix d'Achères à Achères, ceux de la plaine de Carrières, dont les usines Peugeot situées des deux côtés de la Seine, le technoparc de Poissy et la future plateforme d'Achères</li> <li>- Soulage efficacement le réseau autoroutier francilien (A86, A1, A15, A14, A13 entre Rocquencourt et le périphérique), augmenterait le niveau de saturation sur l'A13 entre les échangeurs d'Orgeval et de Rocquencourt et réduit le trafic de la RN184, notamment en forêt de Saint-Germain-en-Laye</li> <li>- Fait baisser le risque individuel moyen de sécurité routière de plus de 5 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périmètres de protection des champs captants de Poissy et d'Andrésy, comprenant l'aquifère stratégique de l'Albien (C3 et S1)</li> <li>- Trois franchissements de la Seine : deux nouveaux (île des Migneaux et pont d'Achères) et un existant (Conflans-Sainte-Honorine), avec un linéaire important dans la zone d'expansion des crues (C2, C3 et S1)</li> <li>- Franchissement du ru de Liesse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentations de la consommation énergétique de 13 % et des émissions de dioxyde de carbone de 28 % (CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre)</li> <li>- Augmentation des émissions de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 13 % pour les oxydes d'azote (NOx)</li> <li>- 16 % pour le benzène (C6H6)</li> <li>- 12 % pour les particules fines (PM10)</li> </ul> </li> <li>Pour ces trois polluants, les émissions restent toutefois nettement inférieures aux émissions actuelles</li> </ul>	Zones habitées à proximité immédiate du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- lotissement des Grouettes à Pierrelaye : viaduc couvert sur 200 m</li> <li>- lotissement des Buttes Blanches à Herblay : semi-couverture de 350 m</li> <li>- lotissements dans la traversée d'Eragny-sur-Oise : deux couvertures d'un total de 2.1 km</li> <li>- traversée de Conflans-Sainte-Honorine : écrans acoustiques</li> <li>- zones résidentielles d'Achères : tranchée couverte de 1.5 km</li> <li>- zones résidentielles dans la traversée de Carrières-sous-Poissy : tranchée couverte de 800 m</li> <li>- île des Migneaux : viaduc couvert</li> <li>- cité de la Coudraie à Poissy : couverture de 250 m et semi-couverture de 700 m</li> </ul>	Intérêt ornithologique de la plaine de Pierrelaye, tangente au projet (N1) Intérêt écologique des boisements périphériques urbains (lieu dit des Hautes Bornes et bois de Chasse-Marée) (N1)  Effet de coupure accentué en zones urbanisées (C2)  Forts enjeux paysagers pour le nouveau franchissement de la Seine et ses paysages naturels (C3)  Valeurs écologique et paysagère du sud de la boucle de Chanteloup : franchissement de l'étang de la Galiotte et de l'île des Migneaux (S1) Intérêt écologique du vallon des Migneaux (S1)
Tracé noir Réaménagement de la RN184	25 km  1,1 milliards d'€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessert plusieurs agglomérations et pôles d'urbanisation : Saint-Ouen-l'Aumône, Éragny-sur-Oise, Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Saint-Germain-en-Laye et Poissy</li> <li>- Supporte un trafic moyen journalier annuel de 127 200 uvp</li> <li>- Dessert divers pôles d'activités : Béthunes et Liesse à Saint-Ouen-l'Aumône, des Bellevues à Éragny-sur-Oise, des Boutries, d'Achères, de Saint-Germain-en-Laye et de Poissy</li> <li>- Supporte un trafic supérieur au trafic des autres scénarios, en cumulant les fonctions du projet et de desserte locale de la RN 184. Mais il supporte un trafic inférieur au trafic cumulé (projet + RN 184) des autres scénarios</li> <li>- Fait baisser le risque individuel moyen de sécurité routière de plus de 13.5 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périmètres de protection du champ captant d'Andrésy, comprenant l'aquifère stratégique de l'Albien (C2).</li> <li>- Franchissement de la Seine à modifier au droit de Conflans-Sainte-Honorine (C2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentations de la consommation énergétique de 12 % et des émissions de dioxyde de carbone de 23 % (CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre)</li> <li>- Augmentation des émissions de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 % pour les oxydes d'azote (NOx)</li> <li>- 14 % pour le benzène (C6H6)</li> <li>- 13 % pour les particules fines (PM10)</li> </ul> </li> <li>Pour ces trois polluants, les émissions restent toutefois nettement inférieures aux émissions actuelles</li> </ul>	Zones habitées à proximité immédiate du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- zones urbanisées le long de la RN 184 actuelle : écrans acoustiques</li> <li>- traversée de Conflans-Sainte-Honorine : écrans acoustiques</li> </ul> Zones calmes liées à la forêt de Saint-Germain-en-Laye	Effet de coupure accentué en zones urbanisées et en forêt de Saint-Germain-en-Laye, notamment pour la grande faune (N3, C2 et S3)  Intérêt écologique des boisements calcicoles au nord de la gare de triage d'Achères (S3)  Intérêts écologique et paysager de secteurs au sud de la forêt et tangents par le projet (S3)

Tableau de synthèse des différents tracés présentés au débat.